

## LE PROJET

### Chapelle Notre-Dame de Pitié - Le Val

La Chapelle Notre-Dame de Pitié, **classée Monument historique depuis 1998**, est un édifice datant des XII<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles. **Cette chapelle rurale possède un décor remarquable de coquillages et de scories dessinant des rinceaux et des vases.**

Le site de Notre-Dame de Pitié comprend la chapelle ainsi qu'un chemin de procession avec quatre oratoires. L'édifice se compose de deux parties distinctes : un chœur voûté de petites dimensions et une nef charpentée plus large. **La façade principale rompt avec la sobriété de l'édifice par sa décoration atypique.**

Différents types de décors y sont visibles :

- Deux niches à fronton triangulaire avec fausse pierre de jambage.
- Cinq niches en alcôve, décorées de coquillages et ayant peut-être abrité des statues.
- Un ensemble central composé d'un bas-relief au thème de la Piéta et d'un cadre, l'ensemble complété par une décoration de coquillages.



Située en bordure de la RD554, reliant le Val à Brignoles, elle fait partie du patrimoine exceptionnel dont est dotée la commune. Des six chapelles valoisaises, seule celle-ci est dégradée, dévastée par des actes de vandalisme et les épreuves du temps.

Les travaux prévus sont :

- ❖ La restauration des couvertures et l'assainissement des murs pour mettre l'édifice hors d'eau.
- ❖ La restauration des maçonneries et des enduits de façades extérieures.
- ❖ La restauration des décors de la façade occidentale.

**La commune peut compter sur le soutien de l'Association *les Amis de Paracol* pour accompagner cette souscription.**

Montant des travaux éligibles	219 000 € HT
Durée	1 an
Période	4 <sup>ème</sup> trimestre 2015

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier **organisme national privé indépendant** qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

La Fondation du patrimoine a pour but essentiel de **sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé**. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation.

3 moyens d'actions :

- ❖ **Le label** : sous certaines conditions, ce label permet aux **propriétaires privés** de bénéficier de **déductions fiscales** incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique ;
- ❖ **La souscription publique** : Elle permet de mobiliser le **mécénat populaire** en faveur de projets de sauvegarde du **patrimoine public ou associatif** ;
- ❖ **La subvention** : Liée au succès des souscriptions, elle constitue un outil supplémentaire permettant de soutenir **collectivités et associations**.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et environ 60 salariés.

La Délégation Paca, depuis 2002 :

- ❖ 351 projets publics
- ❖ 2 200 000 € de dons collectés
- ❖ 17 900 000 € de travaux dans la région
- ❖ 2 400 emplois sauvegardés ou créés

## BON DE SOUSCRIPTION

✓ Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration de la Chapelle Notre Dame de Pitié à Le Val (code projet 32435) et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

**Paiement par chèque :** merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Chapelle ND de Pitié Le Val ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

**Paiement en espèces :** merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.

**NOM OU SOCIETE :**

**ADRESSE :**

**CODE POSTAL :**

**VILLE :**

**EMAIL :**

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :**

de l'Impôt sur le Revenu **OU**  de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune

**OU**  de l'Impôt sur les Sociétés.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**

- OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). **Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. **Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

**Coupon réponse à renvoyer à l'adresse mentionnée ci-contre.**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.  En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt. Ce bulletin de souscription est un bulletin d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.



## COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Remplissez le bon de souscription ci-contre et renvoyez-le-nous accompagné de votre règlement

Ou

**Plus simple, plus rapide, plus sécurisé**

- Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

**[www.fondation-patrimoine.org/32435](http://www.fondation-patrimoine.org/32435)**

- Flashez ce QR code avec votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



web

L'installation d'une application QR code est nécessaire

## CONTACT

**Fondation du patrimoine PACA**

**Antenne de Marseille**

les départements 05,13, 83 et 84

Palais de la Bourse CS 21856

13 221 MARSEILLE Cedex 01

Tél : 04.91.39.56.70



**Mail : [pacamarseille@fondation-patrimoine.org](mailto:pacamarseille@fondation-patrimoine.org)**

**<http://www.fondation-patrimoine.org/fr/provence-alpes-cote-d-azur-21>**

**Contreparties proposées aux donateurs :**

- Invitation et gratuité à toutes les manifestations organisées après sa restauration ;
- Certificat de participation et carte postale pour tous dons ;
- Parrainez un coquillage par un don à partir de 20 € ; votre nom sera marqué sur une stèle.



## Chapelle

## Notre-Dame de Pitié

**LE VAL (83)**

**1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt**